



# Contribution n°7

## « Port 2015 » Enquête Publique

Le Conseil de Développement de l'Agglomération du Calaisis réitère son soutien, émis lors du Débat Public, au projet Port 2015.

C'est un projet ancré dans la culture du territoire, dans le passé et dans l'avenir, porteur d'une dynamique.

Du « Vieux Paradis » de 994, en passant par les débuts du transmanche au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle et les travaux d'extension menés dans les années 80, le port à su s'adapter aux évolutions et se développer avec l'évolution de la demande, notamment transmanche.

Élément incontournable de notre façade maritime au même titre que la plaisance et la pêche, ses bateaux font partie de notre décor. Au-delà, le port fait partie de nos références vitales : son activité directe ou induite représente l'emploi de près de 20% de la population active.

Mais 2015, c'est déjà du passé, la véritable échéance c'est 2030, 2050 : nous souhaitons un projet certes réaliste, mais assez ambitieux pour en assurer la durabilité.

### La connexion ferroviaire

Déjà lors du Débat Public, le Conseil de Développement a attiré l'attention des acteurs sur la desserte ferroviaire. Force est de constater que le projet soumis à enquête publique est bien en deçà des déclarations d'intention.

Aucune matérialisation de la desserte ferroviaire Est ne figure sur le plan masse présenté à l'enquête publique. Il n'apparaît dans le document que l'usage de la voie « Mer », la desserte Est étant envisagée à l'aube 2030-2050, dès lors que le trafic attendrait 30 à 40 trains journalier.

La présence d'une telle activité ferrée au sein de la ville, même avec la construction d'un mur anti-bruit sur la rue Duguay Trouin, est un élément contraire aux mesures d'accompagnement du cadre de vie et obère l'utilisation de cet axe dans le cadre d'une réorganisation des modes de déplacement doux de l'agglomération.

Un tel projet nécessite l'engagement de la Région, de l'Etat mais aussi des partenaires directement concernés. Le Port ne pourra pleinement se développer si cette desserte Est n'est pas engagée.

### Un impact sur l'emploi

L'estimation estimée, en fonction du scénario de croissance retenu, profile à l'horizon 2030, 2811 emplois



directs liés à l'exploitation contre 2829 en 2008. Cette estimation intègre les licenciements de Sea-France, soit un apport de 300 emplois.

En indirect, l'effectif passerait de 1280 emplois en 2008 à 4805 en 2030, toutes activités confondues.

Même si la phase de construction ne devrait pas créer d'emploi durable sur le Calaisis, le projet Port 2015 comporte une vraie démarche d'insertion avec la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics.

C'est un des aspects socio-économiques sur lesquels le Conseil était particulièrement attentif.

### **Liaison Ville – Port**

Le projet présenté ne répond pas aux attentes du Conseil de Développement exprimées pendant le Débat Public.

Si la vocation première du port est bien le trafic routier, le trafic passager (11 millions en 2008) reste un flux remarquable. Il convient certes d'apporter une offre attractive en termes de services, mais il importe de diriger ce flux vers les lieux d'activité.

En l'état la connexion ville-port est réduite à son strict minimum voire inexistante. Le lien physique entre la ville et le port doit être établi.

Il est indispensable que le passager soit attiré même pour de courts moments à Calais. Que le territoire aille vers le port c'est une chose, encore faut-il que le port s'ouvre facilement sur la ville.

Le projet actuel amène les passagers transmanche directement sur l'autoroute, la sortie directe vers la ville les amenant au croisement de l'avenue Cousteau et de la rue du Nord. Tout est fait dans le schéma de circulation pour orienter les flux vers les autres centres régionaux.

Nous demandons à ce que le projet restructure les



flux sortants, en différenciant poids lourds et voitures, celles-ci étant amenées à choisir, à la sortie du bateau, entre un fléchage différencié Autoroute – Centre-Ville les amenant à hauteur du rond-point avenue Cousteau – rue du Quai de la Loire.

Dans le même état d'esprit, l'arrivée des bateaux de croisière est située encore plus loin, ne permettant pas de faire de la ville une véritable étape touristique mais une simple escale technique. Par ailleurs, nous n'avons pas repéré dans le projet de réflexion particulière pour accueillir physiquement les croisiéristes.

**En conséquence, le Conseil de Développement de l'Agglomération du Calaisis apporte son soutien au projet Port 2015 mais souhaite :**

- **une programmation volontariste de la desserte ferroviaire Est moins éloignée dans le temps que celle inscrite dans le dossier d'enquête.**
- **une refonte du plan de circulation**
- **une approche plus touristique des quais croisière**



- Contribution n°1* : Cahier d'acteur Port 2015
- Contribution n°2* : Diagnostic du Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Calaisis
- Contribution n°3* : Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Calaisis
- Contribution n°4* : Projet d'Excellence Territorial
- Contribution n°5* : Plan Local de l'Habitat
- Contribution n°6* : Santé et Développement économique

## **Pour tout contact**

Conseil de Développement  
de l'Agglomération du Calaisis  
76, boulevard Gambetta - 62100 CALAIS  
Tél : 03.21.19.55.60 - Fax : 03.21.19.55.09  
conseildededeveloppement@agglo-calaisis.fr